

CHAMPIONNAT DE FRANCE JUDO SPORT ADAPTE 2015



Du 19 au 21
juin 2015

MONT DE MARSAN

Landes (40)



ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND

610 Rue de la Ferme du Conte
40000 Mont-de-Marsan

SOMMAIRE

MOTS DES PRESIDENTS	3
COMITE D'ORGANISATION LOCAL	4
RAPPEL REGLEMENTATION – PRECISIONS TECHNIQUES	5
MODALITES D'INSCRIPTION	6
ACCUEIL – RESTAURATION	8
COMPETITION	9
FICHE ASSOCIATION	10
FICHE ENGAGEMENT D1	11
FICHE ENGAGEMENT D2	12
FICHE ENGAGEMENT D3	13
FICHE ENGAGEMENT TECHNIQUE	14
FICHE RECAPITULATIVE POUR LA VALIDATION DES INSCRIPTIONS	15
FICHE DE DEMANDE DE DEROGATION	16
AUTORISATION D'HOSPITALISATION	17
AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE	17
HOTELS A MONT-DE-MARSAN ET AGGLOMERATION	18
PARTENAIRES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	19

MOTS DES PRESIDENTS

Mot du président du CDSA 40



Tous les 2 ans, notre Comité tient à organiser un événementiel d'envergure dans notre beau département des Landes.

Après le football, le badminton, le basket, le judo sera mis à l'honneur cette année. Nous serons épaulés pour cette organisation par le Comité des Landes de Judo jujitsu et ses partenaires.

Pendant le championnat, le Comité s'efforcera de répondre au mieux à vos attentes et essayera de faire de ces 3 jours une belle fête pour le judo.

Comptant sur votre participation,

Jean-Claude RIBERT

Mot du président du Comité des Landes de Judo Jujitsu



C'est avec un immense plaisir que nous apportons notre concours à ce Championnat de France de Judo Sport Adapté en collaboration avec la Commission Nationale Judo et Personnes en Situation de Handicap de la Fédération Française de Judo et la Ligue Aquitaine de Judo.

Le Judo adapté fait partie de nos gènes car nous mettons en œuvre annuellement, au niveau du département des Landes, de nombreuses animations pour les personnes en situation de handicap avec, en point d'orgue, les rencontres interrégionales par équipes handivalides.

D'autre part, le Comité des Landes de Judo Jujitsu détient le plus fort taux des clubs de Judo aquitains labellisés dans l'accueil des personnes en situation de handicap (33%).

Nous avons œuvré en toute confiance et enthousiasme avec nos homologues landais de la Fédération Française de Sport Adapté afin que ce rendez-vous soit une parfaite réussite.

Nous vous laissons le soin de nous dire si nos efforts communs ont été couronnés de succès lors de votre venue dans les Landes.

A bientôt !

Eric ABADIE



Championnat de France de Judo Sport Adapté 19-21 juin 2015 – Mont-de-Marsan

COMITE D'ORGANISATION LOCAL

Comité Départemental Sport Adapté des Landes :

Comité départemental Sport Adapté des Landes

Hôtel du Département
23 rue Victor
40000 Mont-de-Marsan

Tél. : 05.58.05.40.89

Fax. : 05.58.05.41.41

Email : ffsa40cd@wanadoo.fr

Président du COL :

Jean-Claude RIBERT
06 84 52 47 59

Trésorier :

Jacques PLASSIN

Secrétaire général :

Carole DUGARRY

Responsable médical :

Laurent RUBIO

Responsable de la Commission Coordination / Logistique :

Alex MARSAN, Gabriel DAMIEN

Responsable de la Commission Sportive :

Gabriel DAMIEN

Responsable de la Commission Hébergement et Restauration :

Jean-Claude RIBERT

Responsable de la Communication :

Alex MARSAN
Thibaut TOURNE
Margaux DUPRAT

RAPPEL REGLEMENTATION – PRECISIONS TECHNIQUES

Épreuves

Le DTN, le DSF et le COL pourront décider conformément aux règlements, de regroupements morphologiques de catégories en fonction du nombre d'inscrits, toutefois le sportif obtiendra le titre correspondant à sa catégorie initiale.

Les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion technique du vendredi soir.

Réglementation

La réglementation FFSA sera appliquée. Les règlements sont disponibles sur le site Internet fédéral : www.ffsa.asso.fr dans la rubrique « informations sportives ».

En cas de contestation, la réclamation est adressée à la table centrale à l'attention de la commission Judo Sport Adapté. En dernière instance un jury souverain est constitué, composé :

- Du Directeur Technique National FFSA ou de son représentant ;
- Du Directeur Sportif Fédéral ;
- Du Juge Arbitre FF Judo.

Un comportement exemplaire sera demandé aux sportifs et aux accompagnateurs durant toute la manifestation.

Catégories de poids et âge

	Seniors	Juniors	Cadets/Cadettes
Année de naissance	1994 et avant	1995/96/97	1998/99/2000
Catégories	<u>Masculins</u> : -60, -66, -73, -81, -90, -100, +100	<u>Masculins</u> : -55, -60, -66, -73, -81, -90, -100, +100	<u>Masculins</u> : -46, -50, -55, -60, -66, -73, -81, -90, +90
	<u>Féminines</u> : -48, -52, -57, -63, -70, -78, +78	<u>Féminines</u> : -44, -48, -52, -57, -63, -70, -78, +78	<u>Féminines</u> : -44, -48, -52, -57, -63, -70, +70
Grade minimum	Ceinture <u>jaune</u> minimum et un an de pratique minimum		

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle des sportifs doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le classificateur régional et comporter les indications suivantes :

- ✓ Date et résultats du championnat régional,
- ✓ Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique)
- ✓ Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 16 du dossier)

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription.

Le retour des dossiers devra s'effectuer **au plus tard le mercredi 19 mai 2015**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

L'inscription des participants sera prise en compte à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné d'un acompte de 25%. Celle-ci deviendra définitive à réception du solde.

Aucun remboursement pour désistement, à moins de 30 jours de la compétition.

Aucun remplacement d'un judoka par un autre ne pourra être autorisé sans visa de la région et/ou du département.

Aucun changement d'épreuve ne sera accepté après la date limite d'inscription. Les dossiers seront enregistrés à partir de la date de réception.

Ces documents devront être envoyés au plus tard le **mercredi 19 mai 2015** à l'adresse de correspondance du comité d'organisation local.

Extrait du règlement Judo Sport Adapté, 2013/2017

Le Contingent Régional : c'est le nombre d'équipes ou de combattants de la région sélectionnés pour le niveau interrégional ou national.

Les hors contingent ne sont autorisés qu'à titre **tout à fait exceptionnel**.

Ces demandes argumentées peuvent être adressées par les ligues ou les inter-régions avec les pièces justificatives au DSF Judo de la FFSA. Elles devront parvenir au plus tard un mois avant la date des championnats concernés. Passé ce délai, elles seront refusées et retournées aux organismes intéressés (cf. formulaire à compléter en annexe).

Les contingents régionaux sont réévalués annuellement par la commission Judo Sport Adapté pour le bon déroulement des Championnats de France en prenant en compte la participation régionale et les résultats lors de l'année n-1.

Chaque **Ligue régionale Sport Adapté** procède aux sélections et à l'engagement de son contingent aux Championnats de France Judo Sport Adapté. Chaque Région devra s'assurer que tous les sportifs de sa délégation aux **Championnats de France Judo Sport Adapté** ont fait au moins deux combats en compétition officielle Sport Adapté dans la saison avant leur engagement aux championnats de France (comptent comme compétitions officielles les rencontres inscrites au Calendrier National se déroulant dans les règles du Judo Sport Adapté).



Championnat de France de Judo Sport Adapté

19-21 juin 2015 – Mont-de-Marsan

Sont qualifiables au Contingent Régional en vue des Championnats de France 2015 les Champions de France 2014 même s'ils changent de division ou de catégorie de poids ou d'âge.

Sont également qualifiables, par les Ligues Sport Adapté, les Champions Régionaux à jour de leur licence et remplissant les conditions d'engagement.

Comme prévu au cahier des charges des championnats de France, les inscriptions doivent indiquer le nom du technicien du judo SA qui a procédé à la classification en division et être signées du président de Ligue du Sport Adapté.

Si le vainqueur du Championnat Régional 2015 est déjà Champion de France 2014, il ouvre la qualification au 2ème de la catégorie.

Si dans une même catégorie (même division, même âge, même catégorie de sexe et de poids) il y a 6 (six) participants ou plus au championnat Régional, les 1er et 2ème de la catégorie sont qualifiables aux championnats de France.

La Région d'accueil du Championnat de France, en vue du développement local du Judo Sport Adapté, bénéficie d'un contingent supplémentaire de 20 sportifs choisis selon des critères régionaux et validés par le président de Ligue.

Par ailleurs, pour la saison 2015, chaque Ligue Régionale Sport Adapté aura la possibilité d'engager **6** (six) sportifs supplémentaires en D1 et en D2 au titre de la préparation de la relève régionale. Ces sportifs sont choisis selon des critères régionaux proposés par un technicien du judo sport adapté et leur inscription est validée par le président de la Ligue.

Les judokas engagés uniquement dans le championnat de France technique ne sont pas comptés dans le contingent régional afin de favoriser le développement de la dimension technique du championnat.

La commission nationale Judo Sport Adapté est destinataire en première instance de toute demande, contestation ou litige pouvant résulter de l'application des présents règlements.

ACCUEIL – RESTAURATION

Accueil

L'accueil des sportifs se fera :

**Espace François Mitterrand
610 Rue de la Ferme du Conte
40000 MONT DE MARSAN**

**Division 2 et 3
Vendredi 19 juin 2015 de 14h à 19h**

**Division 1 et technique
Samedi 20 juin 2015 à partir de 16h**

Toutes les délégations devront se présenter durant ces tranches horaires afin de confirmer les inscriptions et recevoir l'ensemble des documents relatifs aux épreuves et à la restauration.

Une vérification des engagements pour la compétition, du nombre de repas, ainsi qu'un contrôle des licences et la pesée seront effectués à partir de la fiche d'inscription.

Réunion technique

Une réunion d'information à laquelle devront participer tous les entraîneurs aura lieu le :

**A l'accueil de l'Espace François Mitterrand
Vendredi 19 juin 2014 à 20h**

Restauration et hébergement

La restauration se fera tout au long de la manifestation à l'**ESAT du Conte** situé à 300 mètres de l'espace François Mitterrand :

**ESAT du Conte
369 Route de la ferme du Conte
40000 Mont-de-Marsan.**

Le dimanche midi, le repas se fera sous forme de plateau-repas à consommer sur place ou à emporter.

Les petits déjeuners seront à la charge des associations et seront pris sur le lieu de l'hébergement.

Une liste d'hôtels et de gîtes vous est proposée en fin de dossier.

Animation

Le buffet et la soirée dansante auront lieu le :

**ESAT du Conte
Samedi 20 Juin à partir de 20h**

COMPETITION

Programme prévisionnel

Vendredi 19 juin

Accueil des délégations et contrôle des engagements D2 et D3 de 14h à 19h
 Dîner à partir de 19h
 Réunion technique des entraîneurs D2 et D3 à 20h

Samedi 20 juin

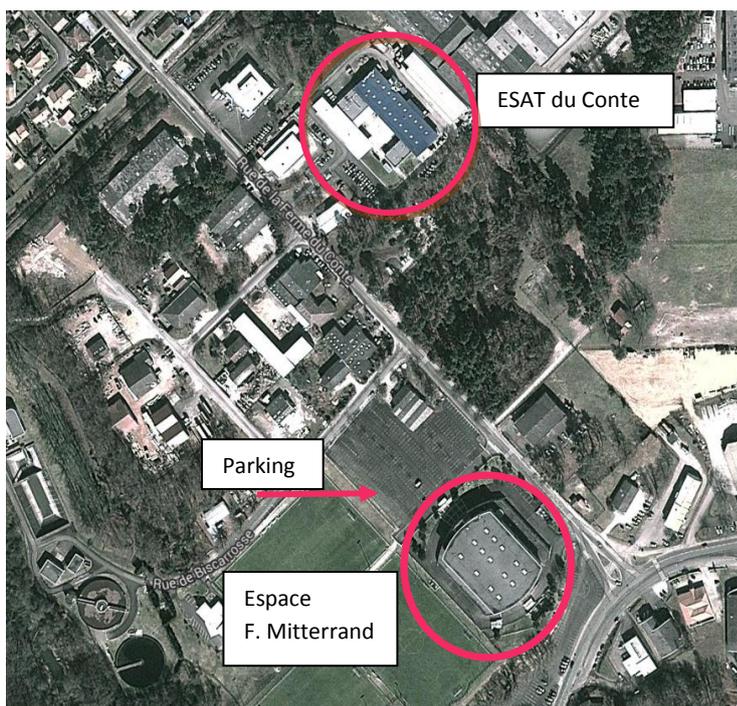
Echauffement à partir de 8h30
 Début de la compétition D3 et D2..... de 9h à 18h30
 Accueil et contrôle des engagements D1 et technique à partir de 16h
 Réunion technique des entraîneurs D1 à l'issue de la journée de compétition
 Dîner de gala à 20h

Podiums et remises des récompenses répartis sur toute la journée

Dimanche 21 juin

Echauffement à partir de 8h30
 Début de la compétition D1 et technique de 9h à 12h
 Clôture de la manifestation à partir de 12h30
 Déjeuner (plateaux repas)..... à partir de 12h

Plan d'accès



FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au Comité d'organisation avant le **mercredi 19 mai 2015**

« COL Championnat de France Judo Sport Adapté 2015 »
Hôtel du Département - 23 rue Victor Hugo
40000 Mont-de-Marsan
fax : 05.58.05.41.41 - mail : ffsa40cd@wanadoo.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :		
Adresse :			
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :			
Tél. :	Fax :	Mail. :	

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Inscription sans repas	35€		
Formule 1 -- Sportif inscription au championnat + repas du vendredi soir au dimanche midi	90€		
Formule 1 -- Encadrant inscription au championnat + repas du vendredi soir au dimanche midi	70€		
Formule 2 - Sportif inscription au championnat + repas du samedi soir au dimanche midi	75€		
Formule 2 - Encadrant inscription au championnat + repas du samedi soir au dimanche midi	55€		
TOTAL :			

Les chèques devront être libellés à l'ordre du COL Championnat de France Sport Adapté Judo 2015.

- Ci-joint un chèque d'acompte de 25% de l'engagement de l'association d'un montant de€, sur la banque, n°de chèque.....
- Ci-joint un chèque du règlement complet de l'engagement de l'association d'un montant de€, sur la banque, n°de chèque.....

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

FICHE ENGAGEMENT D1 COMBAT

A renvoyer au Comité d'organisation avant le **mercredi 19 mai 2015**

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	Téléphone :

N° Licence	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe	Grade	Catégorie	Date et lieu de qualification

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative
Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 16 de ce dossier.
Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de la discipline concerné par la contre-indication.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus.

FICHE ENGAGEMENT D2 COMBAT

A renvoyer au Comité d'organisation avant le **mercredi 19 mai 2015**

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	Téléphone :

N° Licence	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe	Grade	Catégorie	Date et lieu de qualification

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative
Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 16 de ce dossier.
Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de la discipline concerné par la contre-indication.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus.

FICHE ENGAGEMENT D3 COMBAT

A renvoyer au Comité d'organisation avant le **mercredi 19 mai 2015**

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	Téléphone :

N° Licence	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe	Grade	Catégorie	Date et lieu de qualification

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative
Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 16 de ce dossier.
Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de la discipline concerné par la contre-indication.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus.

FICHE ENGAGEMENT TECHNIQUE

A renvoyer au Comité d'organisation avant le **mercredi 19 mai 2015**

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	Téléphone :

N° Licence	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe	Grade	Catégorie	Date et lieu de qualification

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative
Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 16 de ce dossier.
Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de la discipline concerné par la contre-indication.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus.

FICHE RECAPITULATIVE POUR LA VALIDATION DES INSCRIPTIONS

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

- La fiche d'inscription
- La participation financière (le règlement complet)
- La/les fiche(s) d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF)
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

FICHE DE DEMANDE DE DEROGATION

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif (cocher une des cases ci-dessous) :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical)
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison 2015 - 2016
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative 2015 - 2016 (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.

.....
.....

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.

<u>Visa de l'association et nom du responsable</u>	<u>Visa et nom du signataire de la Région</u>	<u>Visa et nom du DSF</u>

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné.....

Représentant légal de, agissant en son nom, autorise :

les responsables de la commission médicale à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, l'hospitalisation et, au besoin, l'intervention chirurgicale sous anesthésie générale

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à

Le / /

Signature :

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné

Représentant légal de, agissant en son nom, autorise

le COL à diffuser et à publier l'image de l'athlète, son nom, sa voix et ses paroles dans les supports «Communication » ou les médias.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à

Le / /

Signature :

HOTELS A MONT DE MARSAN ET AGGLOMERATION

Hôtel Eco-Chic
222 chemin de Lubet
40280 SAINT PIERRE DU MONT
Tél : 05 58 518 519
Mail : hotelecochic@gmail.com
www.hotelecochic.com
Nombre de chambres classées : 48

Hôtel Richelieu ★★
3 rue Wlérick
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél : 05 58 06 10 20
Fax : 05 58 06 00 68
Mail : le.richelieu@wanadoo.fr
www.hotel-richelieu-montdemarsan.com
Nombre de chambres classées : 29

Hôtel Hexagone ★★
801 avenue du Maréchal Juin
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél : 05 58 06 20 21
Fax : 05 58 05 92 48
Mail : hotel.hexagone@orange.fr
www.hotel-hexagone-40.com
Nombre de chambres classées : 28

Résidence Hesttel
64 avenue du Maréchal Juin
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél : 05 58 75 59 32
Fax : 05 58 06 84 12
Mail : residencehesttel@sfr.fr
www.hotel-residence-hesttel.fr

Hôtel Le Campanile ★★
1410 avenue du Maréchal Juin
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél : 05 58 06 48 48
Fax : 05 58 06 89 07
Mail : montdemarsan@campanile.fr
www.campanile.com
Nombre de chambres classées : 48

B&B
111 allée Mamoura
40090 Saint Avit
Tél : 08.92.70.24.48
www.hotel-bb.com

Hôtel Le Sablar ★★
3, place Jean Jaurès
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél : 05 58 75 21 11
Fax : 05 58 75 34 65
Mail : hoteldusablar@orange.fr
www.hotelsablar.fr
Nombre de chambres classées : 29

Hôtel Le Renaissance ★★★
225 avenue de Villeneuve
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél : 05 58 51 51 51
Fax : 05 58 75 29 07
Mail : hotel@le-rennaissance.com
www.le-rennaissance.com
Nombre de chambres classées : 30

Hôtel Abor ★★★
112 chemin de Lubet
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT
Tél : 05 58 51 58 00
Fax : 05 58 75 78 78
Mail : contact@aborhotel.com
www.aborhotel.com
Nombre de chambres classées : 68

Hôtel Le Zanchettin
1565 avenue de Villeneuve
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél : 05 58 75 19 52
Fax : 05 58 75 25 28
Mail : lezanchettin@orange.fr
www.lezanchettin.fr
Nombre de chambres classées : 9

Hôtel Première Classe Mont de Marsan – St Avit
71 allée Mamoura
40090 SAINT AVIT
Tél : 05 58 44 43 91
Mail : montdemarsan@premiereclasse.fr
www.premiereclasse.com;
www.premiere-classe-mont-de-marsan-st-avit.fr
Nombre de chambres: 70

Cap'Landes
Rue des Violettes
40400 TARTAS
Tel : 05.58.73.88.52
www.caplandes.fr



www.ffsa.asso.fr

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

Partenaires du Championnat de France

Partenaire Institutionnel



Partenaire principal



malakoff médéric

Fournisseurs officiels



Partenaires Locaux

